

## Le service minimum d'accueil

En cas de grève des enseignants, la Ville de Mâcon met en place le Service Minimum d'accueil pendant le temps scolaire.

Pour bénéficier de ce service, les enfants doivent être inscrits auprès du Service de la Vie scolaire de la Ville de Mâcon situé à l'Annexe Lamartine, 23 rue Mathieu (au 1er étage - accès par l'ascenseur extérieur situé sur le parking rue Mathieu) - Tél. : 03 85 39 18 44.

Les enfants inscrits sont accueillis aux horaires de l'école (de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 - de 8h30 à 16h30 pour les enfants inscrits au Restaurant Scolaire).

Cet accueil n'est possible qu'à la journée complète (pas d'accueil à la demi-journée).



### HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine  
71018 CEDEX Mâcon  
Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

☎ 03 85 39 71 00  
Allô Mairie : 0800 337 273

> NOUS  
CONTACTER